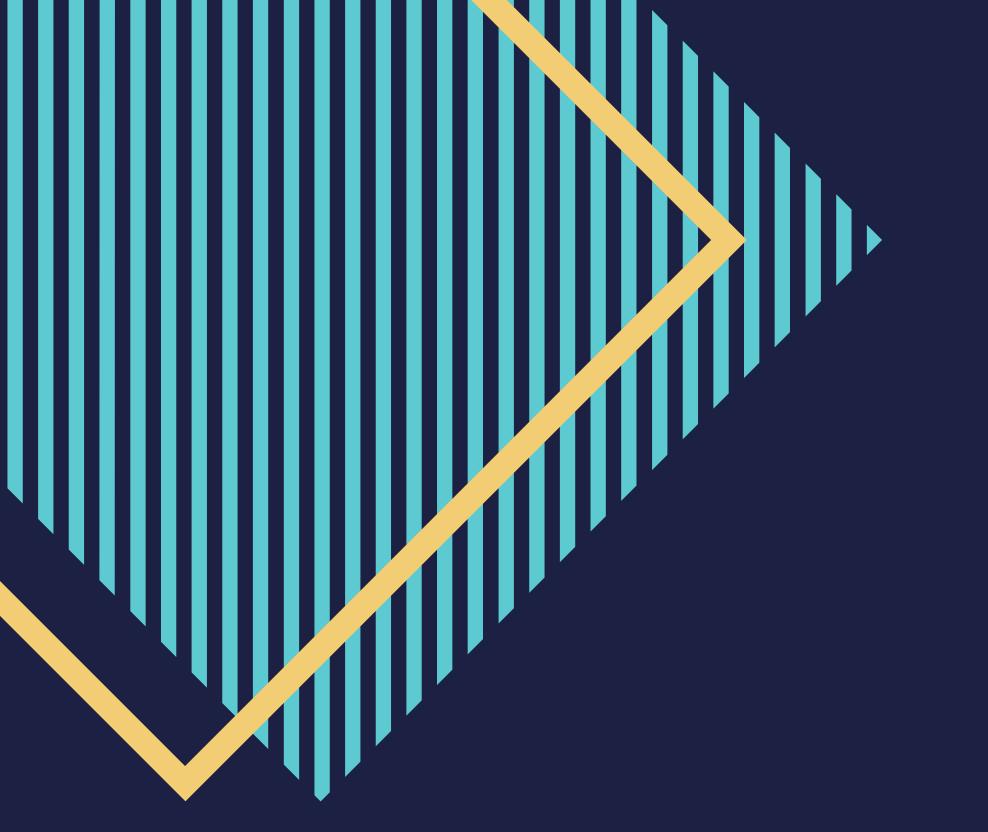


LE RGPD

Selim Elyahyioui - Tech Talk 13/07/2022





Défintions

RGPD, Why?

RGPD, pour qui?

Principes

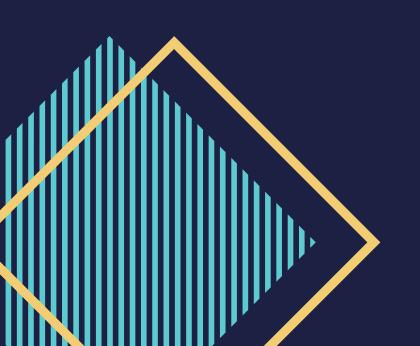
What about outside EU?

Tools and Ressources

Bibliographie

DÉFINITIONS



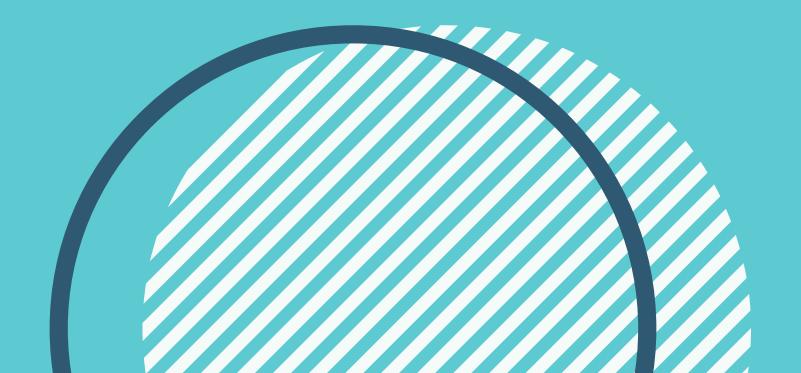




RGPD/GDPR

Règlement Général sur la Protection des données

- Adopté en 2016
- Remplace la Directive sur la protection des données personnelles de 1995



DONNÉE À CARACTÈRE PERSONNEL

Toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, telles que :

- son nom;
- sa date de naissance;
- son adresse postale;
- son e-mail;
- un pseudo;
- un achat;
- toute information susceptible de permettre l'identification d'une personne physique.

Note: les coordonnées génériques d'entreprises ne sont pas assimilées à des données personnelles.

TRAITEMENT DE DONNÉES

Toute opération effectuée sur des données personnelles (collecte, enregistrement, consultation, modification/mise à jour, communication/transmission,...) ayant un objectif défini.





VIOLATION DE DONNÉES

Tout incident/violation de sécurité entraînant des conséquences telles que :

- l'altération/perte/destruction
- la divulgation ou l'accès non autorisé aux données et qui par extension compromet leur confidentialité

RGPD, WHY?



ACCROÎTRE

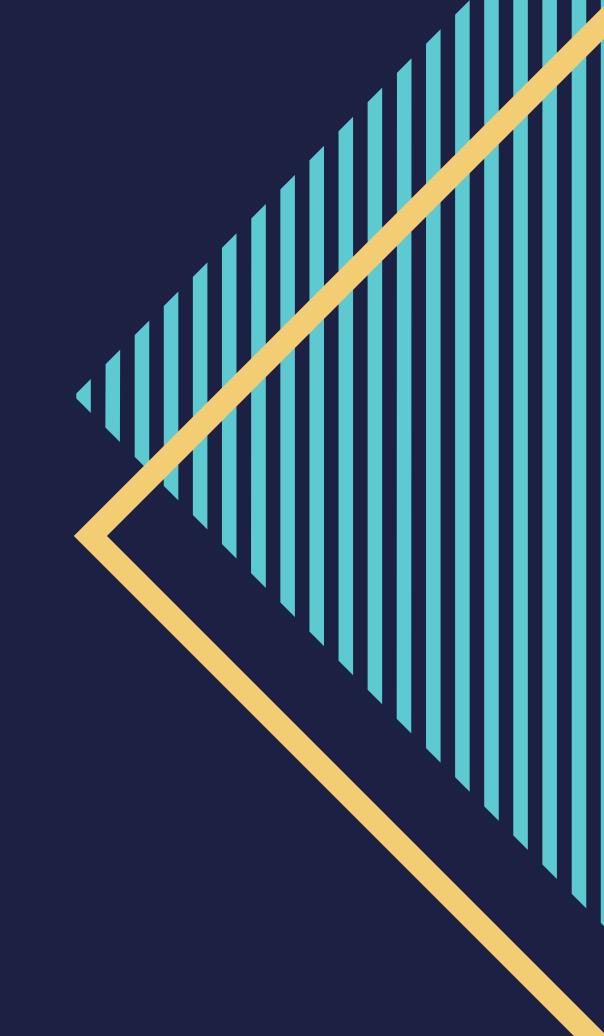
- La protection des personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel
- La responsabilisation des acteurs de ce traitement

MAIS AUSSI

- Adaptation aux évolutions technologiques (commerce en ligne,...)
- Transparence vis-à-vis de l'internaute/du consommateur et liberté de contrôle
- Harmoniser les règles en UE
- Offrir un cadre juridique aux professionnels

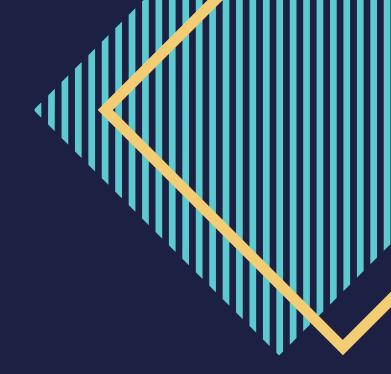


RGPD, POUR QUI?





Toute personne, entreprise, organisme qui traite des données personelles





dont l'activité est susceptible de concerner des citoyens ressortissants de l'UE

public ou privé

ainsi que leurs sous-traitants



ES PRINCIPES



LA FINALITÉ

 A chaque opération doit être assigné un but précis, légal et légitime au regard de l'activité de l'entreprise.

• La finalité définit la durée de conservation des données.

Exemples : gestion du recrutement, enquête de satisfaction



LA MINIMISATION

Seules les données utiles à la réalisation des objectifs de l'entreprise peuvent être récoltées

LE CONSENTEMENT

- Préalable à la récolte
- Démarche active de l'utilisateur (liberté)
- Requis à nouveau en cas d'utilisation des données déjà récoltées à d'autres fins

Exemple : case à cocher lors d'une mise à jour de la politique de confidentialité



LA TRANSPARENCE

Informer la personne

- des données récoltées
- des modalités de traitement de ces données
- des destinataires/identité du responsable de traitement
- du caractère obligatoire/facultatif des réponses
- de la durée de conservation (variable)
- de la manière dont ils peuvent intervenir sur ces données (consultation, rectification, suppression, ...)

Remarque: il existe un droit d'opposition à l'utilisation des données pour motifs légitimes.

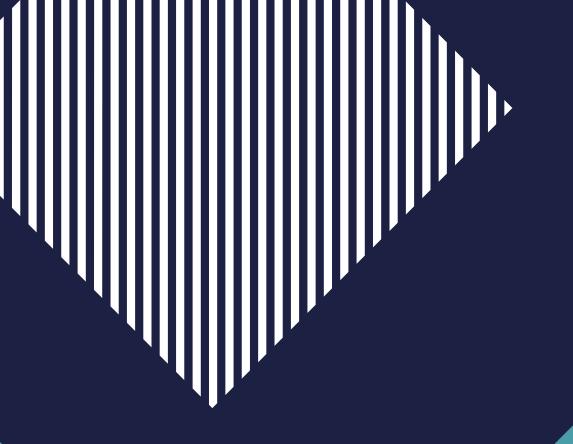




LA SÉCURITÉ

"Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles, au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès."

Article 121 de la loi Informatique et Libertés



SANCTIONS



AVERTISSEMENT/ MISE EN DEMEURE

+ rappel des règles

LIMITATION/SUSPENSION TEMPORAIRE

Des traitements/flux de données

SANCTIONS PÉNALES

selon l'état membre

INJONCTION/ ORDRE DE CESSATION

des violations

SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Pour l'entreprise qui n'a pas respecté l'injonction Jusqu'à 20 millions €/4%chiffre d'affaire





OUTSIDE EUROPE





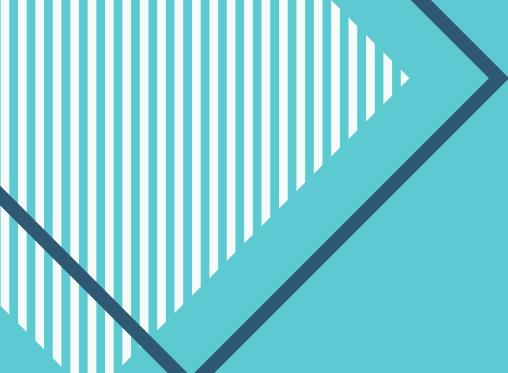
MAX SCHREMS

• Activiste Autrichien qui milite pour la protection des données.

 étudiant en droit, demande à Facebook une copie de ses données et constate que l'entreprise ne respecte pas les RGPD

• Obtient l'invalidation du *Safe Harbor* en 2016 et du *Private Shield* en 2020.

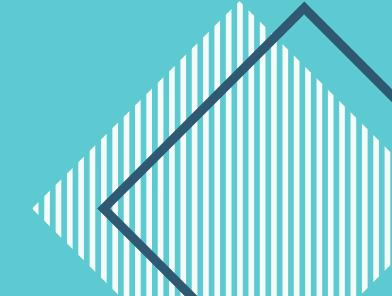




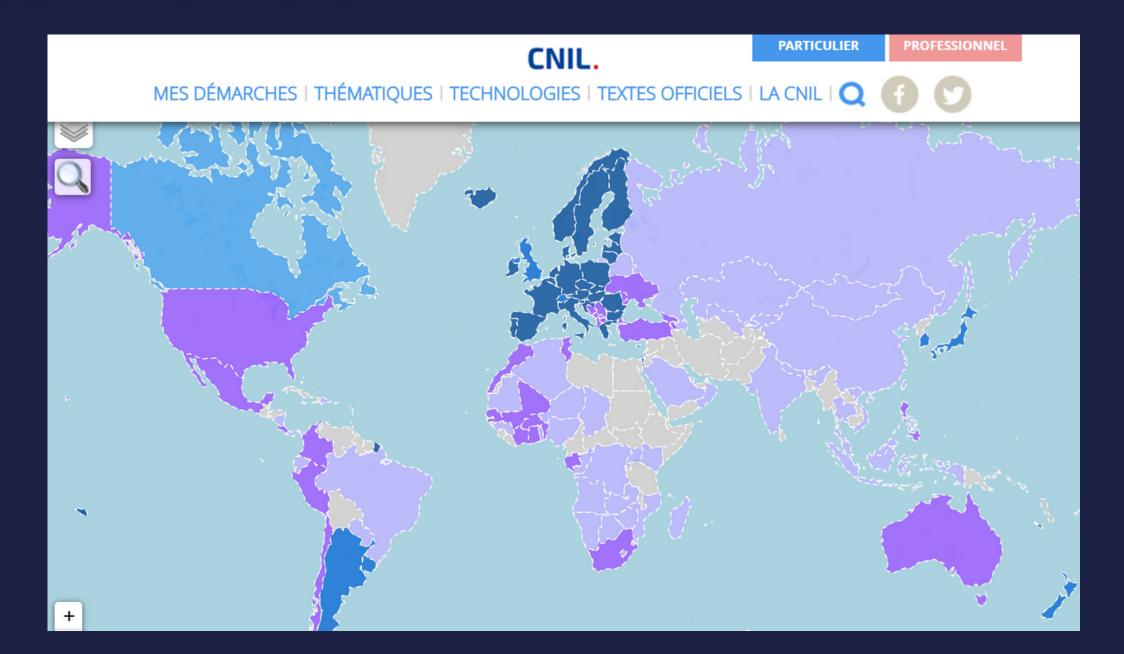
CLOUD ACT VS RGPD

Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act

- loi extra-territoriale qui permet aux instances de justice américaine d'accéder à des données (communications electroniques) auxprès des fournisseurs de services établis sur le territoire des États-Unis.
- s'impose aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) et aux entreprises étrangères ayant une activité aux USA
- Argument: mesure de protection (lutte contre le terrorisme)



LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE MONDE





COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

EXEMPLES

VINTED



BEYONCE SHOP

TOOLS

- RGPD OFFICIEL
- Vérifiez la conformité de votre site avec Cookiebot
- Vérifiez la conformité de votre site avec DASTRA
- guide de la sécurité des données personnelles (pour les entreprises)
- Cybersécurité | CNIL
- PIA: Outil d'analyses d'impact relatives à la protection des données
- Les droits pour maîtriser vos données personnelles
- <u>Autorité de protection des données de Belgique</u>
- Le MOOC de la CNIL/Atelier RGPD
- Boîte à outils RGPD
- Porttic.be | plateforme d'échanges autour du RGPD



• RGPD en UE au 25/05/2018 | CNIL

- RGPD: De quoi parle-t-on | CNIL
- RGPD | Wikipedia
- Adopter les 6 bons réflexes | CNIL
- Respecter les droits des personnes | CNIL
- Garantir la sécurité des données | CNIL
- La durée de conservation des données | CNIL
- Cybersécurité chiffres 2021.pdf
- <u>Données personnelles : les USA et l'UE promettent un super accord, mais il risque encore de voler en éclats</u>
- <u>La justice européenne sabre le transfert de vos données vers les USA à cause de la surveillance de masse</u>
- <u>Max Schrems, le tombeur du Safe Harbor, s'attaque à la localisation des données</u>

